



***FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT***

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

COMITE SOCIAL d'ADMINISTRATION LOCAL DU 15 MAI 2023
DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION FO DGFIP

Madame la Présidente,

Ce CSA, à l'ordre du jour bien lourd, était initialement convoqué le 13 mars 2023. Le contexte de mobilisation sociale sans précédent contre la réforme des retraites, a eu pour conséquence le report du CSA à aujourd'hui.

FO ne se faisait pas beaucoup d'illusion sur la mise en place du CSA comme instance de dialogue social prévu par la loi Dussopt.

Vous nous donnez raison : pas besoin d'article 49 Ter pour valider vos décisions sans passer par la case CSA. En effet, deux points pour avis, les ponts naturels et le déménagement du domaine Recettes du SPL, sont déjà exécutés.

Votre feuille de route est simple : c'est à marche forcée qu'il faut continuer la mise en place du NRP, les injonctions du COM, continuer de détruire et de désorganiser l'ensemble des services fiscaux, de nos missions.

Les agents dans les services n'en peuvent plus de subir en permanence ces changements.

Deux déménagements de services de direction sont présentés aujourd'hui, dont celui provisoire des Recettes SPL, déjà réalisé, deux déménagements qui ressemblent à un jeu de chaises musicales entre les différents bâtiments de la DRFIP75.

Tous ces déménagements impactent les conditions de travail des agents et, en particulier leur temps de trajet domicile travail qui s'en trouve allongé pour la plupart d'entre eux.

Concernant les Ponts naturels 2023 :

La position de FO-DGFIP sur la question des ponts naturels n'a pas changée. Nous continuons de revendiquer une consultation de tous les agents de la DRFIP Paris quant au choix des différentes dates susceptibles d'être retenues.

Nous vous demandons d'accorder à minima une autorisation d'absence exceptionnelle à tous les agents de la DRFIP en reconnaissance des efforts accomplis pour s'adapter aux multiples changements intervenus dans notre administration.

Vous avez d'ores et déjà, Madame la directrice, fait connaître votre décision, via les chefs de services, à savoir ne retenir qu'une seule date de pont naturel le lundi 14 août.

A quoi bon continuer de siéger dans une instance dite de «dialogue social » alors même que la décision est déjà entérinée ?

Nous vous laissons la responsabilité de votre choix d'imposer cet unique jour de pont naturel et nous ne prendrons pas part au vote sur cette question.

Concernant le déploiement de l'APRDV dans les SDE :

Fidèle au contenu de la circulaire du 21/06/2016 qui a inauguré l'APRDV, vous persistez à le présenter comme une offre de service révolutionnaire et innovante, évitant aux usagers de se déplacer, améliorant ainsi la qualité de service rendu à ces mêmes usagers.

La qualité de l'accueil du public à la DGFIP a été mise à mal depuis plusieurs années avec les suppressions massives d'emplois dans les services, avec la fermeture des centres de finances publiques certains jours, avec la suppression des paiements en numéraire, avec la généralisation des téléprocédures, avec la mise en place du travail à distance et des centres de contacts.

Vous faites le constat de la diminution de l'accueil physique dans tous les services et dans les SDE à hauteur de 46 %.

Pour FO, cela signifie que vous êtes en passe de réussir à désintoxiquer le public de venir à nos guichets.

Pour l'usager les choix sont de plus en plus limités.

L'usager est forcé à s'adapter aux contraintes imposées par les services de la DGFIP : fermetures de petits services de proximité, regroupements et fusions de services imposés, démarches à effectuer obligatoirement en ligne.

Pour FO-DGFIP, la Direction Générale poursuit ainsi une politique dont l'objectif à long terme est la destruction du réseau de la DGFIP entraînant la disparition totale des accueils physiques dans les services de proximité.

FO reste attaché au service public de proximité et revendique un maillage territorial important qui préserve le principe républicain d'égalité de traitement des citoyens, quelles que soient les missions.

Concernant le déménagement provisoire du Domaine Reccettes du Pôle SPL

Dès que les collègues du SPL ont pris connaissance du projet de SCORE, ils ont décidé de faire une pétition pour indiquer leur rejet du SCORE ; Les collègues ont fait l'inventaire des besoins humains nécessaires au bon fonctionnement des services du SPL. Les collègues ont souhaité avoir une audience auprès du directeur pour faire valoir leurs revendications.

A défaut d'être entendus, les agent·es, accompagn·es des organisations syndicales Solidaires, CGT et FO-DGFIP . ont été reçu·es le jeudi 7 juillet 2022 par le DRFIP, le chef du Pôle SPL, et la responsable de la Gestion des Ressources Humaines.

La pétition, sur laquelle les agents avaient clairement identifié leurs besoins, a été remise en séance

au Directeur.

Il a donné **une fin de non-recevoir aux doléances de nos collègues**, invoquant les vacances d'emplois, frappant particulièrement Paris cette année, l'évaporation naturelle" (départs en retraite, promotions, mutations en province) et les pénuries d'emplois récurrentes frappant la division. La seule piste proposée (voir plus bas) est le recours aux contractuels.

Cette démarche des agents du SPL ne figure même pas dans le point 2.2 La communication autour du projet !

En date du 23 février 2023, les collègues du SPL nous ont saisis et nous vous avons écrit :

« la Direction du SPL a annoncé que "pour des raisons matérielles et techniques", le déménagement à Bédier ne pouvait plus se faire dans les conditions prévues et que les collègues seraient déplacés sur le site d'Uzès, 9 rue d'Uzès, dans les bureaux anciennement occupés par le SIP 9ème. Les agents territoriaux VDP quant à eux, restent à Bédier.

Une fois de plus, les collègues sont considérés comme des pions, mis devant le fait accompli, étourdis par un discours hypocrite "c'est dans votre intérêt aussi, cela vous donne un délai supplémentaire pour les mutations locales".

Les collègues n'acceptent pas d'être malmenés, ne voient pas l'intérêt d'être délocalisés sur Uzès et demandent à rester sur le site de Réaumur.

Les agents sont en droit d'attendre une réponse favorable à leur légitime demande. »

Le jour même vous nous avez répondu : « Ce sujet fait l'objet d'un des points à l'ODJ du CSAL du 13/03. »

Comble de l'ironie, ce point a été mis à exécution sans passer par le CSA !

Dans le document de travail, vous affirmez que l'installation sur le site d'Uzès ne modifie pas les missions ni l'organisation du travail.

C'est faux !

Les documents de travail eux mêmes évoquent ces changements dans l'organisation du service à la rubrique « Modifications dans l'exercice du travail réel ».

Au petit 2 de renvoi au bas de page , on parle même « d'évolutions dans le process de travail » et « d'évolutions de compétences requises »

Les bouleversements dans l'organisation du travail au quotidien sont considérables (numérisation accrue pour les liaisons entre services, accueil téléphonique et physique rendu très complexe entre les sites Réaumur et Uzès, information des usagers à gérer, gestion du courrier postal entre les sites concernés .

Concernant le projet de déménagement de la Division Paye sur le site de Réaumur :

Comme nous l'avons déjà rappelé précédemment à l'occasion des nombreux déménagements subis par les agents du fait de la mise en place du NRP, les agents sont traités comme des pions, sont mis devant le fait accompli.

Voilà un service qui déménage en lieu et place du service recettes du SPL (1ère réorganisation) et

qui plus est va subir très prochainement des réorganisations structurelles avec les transferts d'assignation (2ème réorganisation)

Les collègues en ont assez de toutes ces restructurations délirantes.

Expérimentation du projet de numérisation et correction dématérialisée des copies de concours :

Comme pour tout projet de « modernisation et d'amélioration » nous avons les plus grandes réserves. Cette expérimentation n'est-elle pas un prétexte pour supprimer de nouveaux emplois et alourdir les tâches des collègues de la Forpro ?

Bilan de la lutte contre la fraude fiscale RICF

A la lecture des documents de travail et de l'avis des collègues travaillant dans les SIP et dans les services de contrôle des particuliers, ce type de fraude de masse liée aux remboursements indûs de crédits d'impôts aurait pu être évitée.

FO-DGFIP ne cesse de dénoncer au fil des années le manque d'effectifs dans les services de gestion et de contrôle des redevables particuliers.

Au sein de la DGFIP, la mission de contrôle au sens large n'a cessé de se dégrader faute de moyens humains suffisants (diminution du nombre de CSP dans les SIP, concentration des contrôles sur les « gros dossiers, dématérialisation accrue des dossiers avec les télédéclarations...)

Le dispositif de lutte contre cette fraude spécifique mis en place en urgence par la direction générale est un dispositif très lourd qui a coûté beaucoup d'énergie et de moyens humains dans les services déjà surchargés de travail.

Pour FO-DGFIP, le bilan est désastreux.

FO-DGFIP continue de revendiquer des moyens humains supplémentaires et suffisants pour assurer l'ensemble des missions.

La seule réponse dans l'intérêt des agents c'est la défense collective des revendications :

- **L'arrêt des suppressions de nos emplois et le recrutement de fonctionnaires sous statut,**
- **Le comblement de toutes les vacances d'emplois**
- **Le maintien des droits des agents**
- **Le retrait immédiat du NRP et des délocalisations des services**
- **Les moyens nécessaires à l'exercice quotidien de toutes nos missions**
- **Le maintien de toutes nos missions et de tous nos services**
- **Le maintien d'un réseau de proximité avec des implantations pérennes, adapté à l'attente des citoyens**
- **La revalorisation de la valeur du point d'indice et la revalorisation des régimes indemnitaires.**